

Editorial

### Des profils bien distincts



Il ne faut pas comparer des pommes et des poires, comme on dit. Pourtant au jeu des comparaisons, c'est bien souvent la différence qui est décisive. Prenons l'exemple de la valeur des différents diplômes sur le marché du travail. En Suisse, un large consensus existe autour du fait qu'il devrait y avoir une meilleure comparabilité entre les diplômes fédéraux de la formation professionnelle supérieure et les titres académiques.

La proposition est dans l'air: introduire dans la formation professionnelle les titres de «professional bachelor» et de «professional master». En se calquant sur le modèle académique, cette formation pourrait alors être reconnue à sa juste valeur à l'étranger. Le Conseil national a approuvé cette proposition; au Conseil des Etats, nous voterons prochainement sur cette motion. C'est pour moi une solution risquée, qui ne mène pas à l'objectif visé. Au contraire, elle fait planer la menace d'une confusion entre les titres académiques et les diplômes de la formation professionnelle supérieure. Et c'est ce qu'il faut éviter!

L'introduction d'un cadre national des certifications est bien plus prometteuse pour favoriser la reconnaissance des diplômes de la formation professionnelle supérieure. La coexistence des diverses voies de formation représente l'une des plus grandes forces du système suisse. C'est pourquoi les différences entre les profils doivent rester clairement perceptibles à l'avenir.

**Joachim Eder**, conseiller aux Etats, membre du Team politique FUTURE

### Pénurie de personnel qualifié dans la santé

## Nous sommes au milieu du gué

**La Suisse connaît une pénurie de personnel qualifié dans la médecine et les soins. Les hautes écoles luttent contre cette pénurie en créant des places de formation supplémentaires en médecine humaine et en augmentant le nombre de diplômés en soins infirmiers. Il est nécessaire et urgent de poursuivre ces efforts.**

Le système de santé suisse est en pleine mutation: la population vieillit, son comportement change et les avancées de la médecine se poursuivent. Parallèlement, il n'y a pas assez de médecins et de personnel de santé pour assurer la relève. Dans sa stratégie Santé2020, le Conseil fédéral se donne pour but de former plus de personnel.

Dans le cadre de la plateforme «Avenir de la formation médicale», la Confédération et les cantons estiment nécessaire de porter le nombre de diplômés en médecine humaine à 1100 par an jusqu'en 2018, ce qui correspond à une augmentation de 300 médecins chaque année. Les hautes écoles sont conscientes des besoins: en 2013, les universités de Zurich et Lausanne ont augmenté leurs capacités d'accueil en

médecine de 60 places chacune par volée. Les universités de Bâle et Berne ont suivi en 2014 en augmentant leurs capacités respectives de 40 places. En 2015, Genève devrait créer 10 nouvelles places. Au Tessin, à l'Université de la Suisse italienne, le projet d'ouverture d'un master en médecine qui accueillerait 60 à 70 étudiants par an a bien avancé. L'objectif de créer 300 places supplémentaires serait ainsi quasiment atteint (voir graphique ci-dessous).

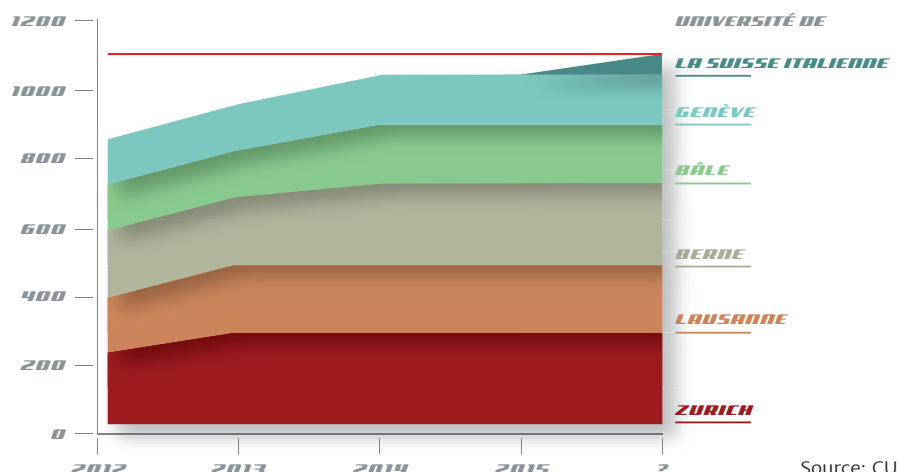
Le besoin en médecins supplémentaires est particulièrement élevé dans la médecine de famille. La formation en médecine de base n'a pas été assez prise en considération et sa reconnaissance académique est faible. La Confédération a de ce fait ancré la médecine de famille comme objectif de formation dans la loi. Aujourd'hui, plusieurs universités proposent des formations spécifiques dans cette discipline.

#### Points centraux du message FRI

Il faudra près de six ans jusqu'à ce que ces mesures portent leurs fruits. Elles entraînent cependant déjà des frais supplémentaires liés à l'infrastructure et à l'accroissement du personnel. C'est pourquoi le Conseil fédéral a envisagé de prendre en

Suite en page 2

Evolution des places d'études en médecine humaine



Source: CUS

considération le développement des capacités en médecine humaine dans son message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020.

Les écoles polytechniques fédérales ont également pris des mesures pour renforcer la formation médicale. Des passerelles ont été introduites afin que les étudiants de certains bachelors puissent entreprendre un master en médecine sans trop de charges supplémentaires. Cette contribution devrait permettre de former, dans les hôpitaux, davantage de personnel de santé possédant des connaissances en recherche fondée sur les technologies.

#### Les diplômés ne suffisent pas

Dans le domaine des soins comme dans les autres professions de la santé, et plus particulièrement en physiothérapie, le manque de personnel qualifié se fait aussi cruellement sentir. Bien que le nombre de diplômés au niveau du bachelor a augmenté entre 2009 et 2013 dans les filières d'études en soins infirmiers, cela ne suffit pas à pallier la pénurie ni à remplacer les personnes quittant la profession peu après l'avoir intégrée. Car les salaires, les conditions de travail et les perspectives professionnelles ne sont toujours pas suffisamment attrayants. L'étude «Nurses at work», financée par le Fonds national suisse, analyse les raisons de cette pénurie et entend montrer comment la combattre dans les professions de la santé.

#### Entrée en vigueur de la LEHE

## Une étape importante pour les hautes écoles

Le paysage suisse des hautes écoles aborde un cap important: le 1er janvier 2015, la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), adoptée par le Parlement fédéral en septembre 2011, entrera en vigueur. Avec la LEHE, la coordination, l'assurance de la qualité et le financement des trois types de hautes écoles suisses seront pour la première fois réglementés dans une seule et même législation. Le Conseil fédéral prévoit l'entrée en vigueur de cette loi en deux étapes. Le changement d'organisation et la réglementation de l'accréditation seront appliqués dès 2015. Les dispositions sur le financement ne seront mises en œuvre qu'en 2017, avec le début de la période FRI 2017-2020.

#### Les trois conférences des recteurs actuelles intégreront swissuniversities au 1er janvier 2015.

Trois nouveaux organes entreront en fonction en janvier: la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE), la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) et le Conseil suisse d'accréditation. La CSHE est l'organe politique su-

prême des hautes écoles et coordonne les activités de la Confédération et des cantons. Elle est formée de la Conférence plénière à l'échelle nationale et du Conseil des hautes écoles, dans lequel siègent les cantons responsables des hautes écoles.

swissuniversities est l'organe commun de toutes les hautes écoles et se compose des recteurs et présidents des universités, des hautes écoles spécialisées ainsi que des hautes écoles pédagogiques. Les trois conférences actuelles intégreront swissuniversities au 1er janvier 2015. La nouvelle conférence se divise en trois chambres, dans lesquelles les représentants des différents types de hautes écoles abordent des sujets spécifiques. La LEHE exige en outre des hautes écoles une assurance de la qualité et une accréditation institutionnelle. Le Conseil suisse d'accréditation entre en fonction à cet effet: il met sur pied une agence chargée de l'accréditation des hautes écoles et de leurs filières d'études.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi constitue une étape importante dans la mise en œuvre de l'article sur la formation, que les citoyens suisses ont ancré dans la Constitution en 2006 par un oui très clair.

#### Impressum

© Réseau FUTURE 2014

Münstergasse 64/66, 3011 Bern  
T 031 351 88 46  
info@netzwerk-future.ch  
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique.  
Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

### Le site de FUTURE fait peau neuve

Le site internet et les publications électroniques du Réseau FUTURE bénéficient d'un nouveau design. La réorganisation de la page d'accueil offre une plus grande facilité d'utilisation et une meilleure lisibilité, sur ordinateur comme sur tout appareil mobile. La fiabilité du contenu reste intacte: les nouvelles actualisées quotidiennement et les multiples documents informatifs font du site du Réseau FUTURE le seul portail offrant une vision complète de tous les événements touchant à la politique FRI en Suisse. Près de 4000 internautes visitent chaque mois notre site. Venez découvrir les nouveautés sur [www.reseau-future.ch](http://www.reseau-future.ch).

## Relève scientifique

# La commission demande des ressources substantielles

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a déposé un postulat début novembre chargeant le Conseil fédéral de débloquent des ressources substantielles pour encourager la relève scientifique. Les membres ont approuvé l'intervention par 6 voix contre 1 et 3 abstentions. Les fonds devraient être disponibles dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la

formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020 et servir à inciter les hautes écoles à créer des postes supplémentaires de professeur assistant en pré titularisation conditionnelle (tenure track). Le Conseil fédéral a examiné l'opportunité de cette mesure dans son rapport sur l'encouragement de la relève. Elle permettrait de rendre les carrières scientifiques plus attrayantes. Aujourd'hui,

les étapes qui séparent le doctorat d'une chaire de professeur ne sont pas clairement définies, rendant la carrière peu planifiable. Le modèle en question permet l'ouverture d'une chaire de professeur à l'essai pour les chercheurs avancés. Le postulat de la CSEC-E demande d'autre part des mesures au niveau postdoctoral. Le Conseil des Etats débattrait de l'intervention durant la session d'hiver 2014.

## EN BREF

### Majorité pour l'harmonisation matérielle des bourses d'études

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) s'est prononcée par douze voix contre dix pour intégrer l'harmonisation matérielle des bourses d'études cantonales dans la révision de la loi sur les contributions à la formation. La majorité maintient la position du Conseil national, tandis que la minorité veut se rallier à la version du Conseil des Etats. Le Conseil national se saisira de ce contre-projet indirect à l'initiative sur les bourses d'études lors de la session d'hiver.

### Bergamaschi présidera la chambre des hautes écoles spécialisées

Dès le 1er janvier 2015, le président de la direction de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest Crispino Bergamaschi assumera la présidence de la chambre des hautes écoles spécialisées de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities). Il succèdera à Thomas D. Meier, recteur de la Zürcher Hochschule der Künste. Dès le début d'année 2015, la KFH deviendra chambre des hautes écoles spécialisées au sein de swissuniversities.

### Diagnostic préimplantatoire: vers un compromis

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) du Conseil national se rallie aux propositions du Conseil des Etats dans la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée. Le nombre d'embryons développés en dehors du corps de la femme devrait ainsi être de douze au maximum. La CSEC-N est en outre favorable au fait que les gamètes d'un donneur puissent être utilisés aussi après sa mort. Le Conseil national se prononcera sur l'élimination de ces dernières divergences durant la session d'hiver.

### Association partielle à Horizon 2020 jusqu'en 2016

La Suisse est associée à des parties du programme de recherche européen Horizon 2020 dès le 15 septembre 2014, a annoncé le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation. Les scientifiques établis en Suisse peuvent à nouveau se porter candidats pour des bourses du Conseil européen de la recherche. L'association partielle est limitée à la fin 2016.

### Le recteur Loprieno se retire en 2015

Le recteur de l'Université de Bâle quittera ses fonctions de façon anticipée le 31 juillet 2015. L'égyptologue occupe cette fonction depuis octobre 2006. Il préside la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS).

### Approbation de la participation à l'ESS

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a approuvé par 12 voix contre 1 la participation de la Suisse à la source européenne de spallation (ESS) jusqu'en 2026. Le Conseil fédéral demande pour ce faire un crédit de 97 millions de francs. Ce projet multinational d'infrastructure de recherche deviendrait la source de neutrons la plus importante au monde.

### Hans-Rudolf Schärer nouveau président de la COHEP

Le professeur Hans-Rudolf Schärer est le nouveau président de la Conférence suisse des recteurs et des rectrices des hautes écoles pédagogiques (COHEP). Le recteur de la HEP de Lucerne succède à Johannes Flury, qui part à la retraite.